

CHRONIQUE

Bonne & Heureuse Année 2019

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

FAIT DIVERS

RETOUR EFFROYABLE

Justice internationale :



Laurent Gbagbo et Blé Goudé acquittés par la CPI
Les victimes crient leur colère et leur déception

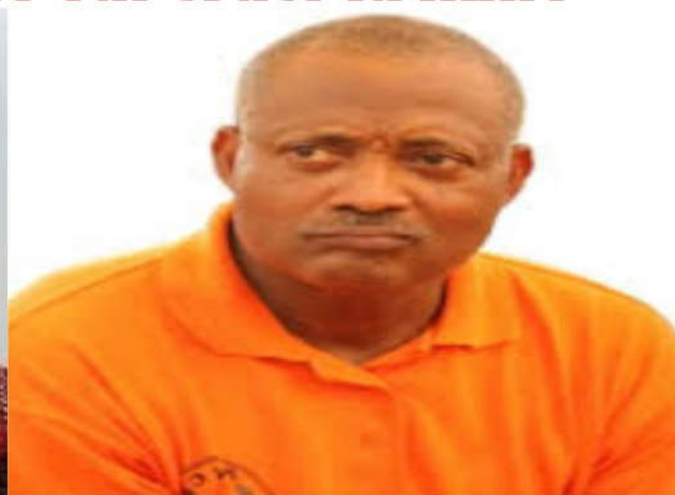
Abandonnée par la CEDEAO et le G5, la C14 reconnaît enfin ses erreurs :

Du déluge en passant par l'ouragan et la tempête, la Coalition a échoué sur toute la ligne

P3



Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson



Jean-Pierre Fabre

Confidentiel :

Des députés de la Coalition endettés auprès des banques avec la caution de Jean-Pierre

P4



Les députés à l'Assemblée Nationale (Photo archives)

L'OTR se dote d'un nouvel arsenal juridique :

Le Code Général des Impôts et le Code des Douanes innovés suppriment une dizaine de taxes

P5



Mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Électrification du Togo :

Le fonds de développement d'Abu Dhabi débloque 15 millions de dollars pour la construction d'une centrale solaire de 30 MW

P4

La fièvre hémorragique à virus Lassa dans nos murs :

Le ministre de la Santé appelle la population à la vigilance et au respect scrupuleux des règles sanitaires

P6



Prof Moustapha Mijiyawa, ministre de la Santé

La professionnalisation dans le secteur des transports : NVAT veut faire des conducteurs de taxi moto et des chauffeurs des véhicules de transport en commun des salariés déclarés à la CNSS

Parti des initiatives personnelles des uns et des autres, d'utiliser les motos et véhicules pour le transport en commun des biens et des personnes, le métier des conducteurs de taxi moto ou de taxi au Togo a évolué jusqu'à la formation de multiple syndicats à divers niveaux dans ce secteur. Ceci dans le but de structurer ce métier pour son développement. C'est dans cette même vision que se situe la société Nouvelle Aire du Transport (NVAT), à travers le lancement mardi dernier du projet éponyme pour principalement établir la liaison entre ces conducteurs et les clients.

Par ce projet, NVAT s'engage à professionnaliser le métier des conduc-



teurs des taxis motos (Zémidjamen) et des conducteurs des véhicules commerciaux (chauffeurs), en faisant de ces acteurs des salariés ainsi que des déclarés à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS).

Après le projet Gozem auquel l'on s'inscrit en téléchargement l'application sur Play Store et qui vise à moderniser le travail des

conducteurs de taxi-moto au Togo, mais qui paraît plus intellectuel et complexe à cause des problèmes de procédures, de connexions et la qualité de téléphones portables, l'NVAT aussi tente d'explorer le secteur.

En effet, NVAT se veut à travers cette innovation un pont de liaison entre conducteurs et les clients, aussi bien pour le transport des passagers que pour le

transport des marchandises. " Il s'agira pour les passagers qui veulent se déplacer pour aller chercher les conducteurs de taxi moto ou de véhicule de s'inscrire sur notre plateforme. Ils nous appellent à travers un numéro vert en cas de recherche des transports et nous contacterons notre conducteur ou chauffeur de la zone qui arrive instantanément pour assurer leur déplacement ", a expliqué Taïrou Bagnou, chargé à la communication de NVAT.

Le projet prévoit mettre ses propres engins (motos ou véhicules) à la disposition de ceux qui en veulent. Toutefois, que cela soit la société qui offre l'engin ou que ce soit l'individu qui utilise son propre engin, il faut d'abord payer des frais d'adhésion, faire des ver-

séments journaliers pour bénéficier des avantages du projet.

A en croire M. Taïrou, si quelqu'un s'inscrit à NVAT et fait des versements réguliers, il aura des salaires qui vont de 40.000 F à 200.000F ; il sera déclaré à la Caisse nationale de sécurité sociale, bénéficiera d'une assurance maladie, lui et sa famille, et aura la possibilité de faire des prêts bancaires.

De son côté, le directeur général de la NVAT, Komi Rodolphe Aki a rassuré la population, particulièrement les acteurs impliqués dans ce projet, sur la faisabilité et surtout sur la crédibilité du projet, en affirmant que l'initiative est déjà connue des autorités togolaises.

Daniel A.

Renforcement de la cohésion nationale :

Grâce présidentielle pour 454 détenus des prisons du Togo

Faisant suite à la recommandation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Abuja, au Nigéria, à la faveur de la 54^{ème} session ordinaire de la CEDEAO qui encourageait le Gouvernement togolais " à renforcer les mesures d'apaisement et de confiance entre tous les acteurs politiques en vue de décriper davantage le climat sociopolitique du pays ", le président Faure Gnassingbé a donné, en début d'année, un signal fort. Il a procédé à la remise de peine à 454 détenus des prisons du Togo. De quoi égayer les familles des détenus qui n'espéraient pas voir leurs proches recouvrer leur liberté de si tôt.

Par décret n°2019 - 001/PR en date du 03 janvier 2019, le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, a



décidé de la remise de la peine restant à courir accordée à plusieurs condamnés sur l'ensemble du territoire national. Cette décision du Chef de l'Etat est conforme à ses prérogatives constitutionnelles contenues dans l'article 73 de la Constitution de la 4^{ème} République qui dispose : " Le Président de la République exerce le droit de grâce après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ".

Plus qu'une simple décision, il s'agit pour le Président Faure Gnassingbé mu par le

souci d'apaisement, de renforcer davantage l'apaisement du climat sociopolitique qui a pris un coup ces derniers mois avec le durcissement des positions avant et pendant les élections législatives du 20 décembre 2018 que certains voyaient d'un mauvais œil. Ce geste du Chef de l'Etat a été salué notamment par les parents des détenus et les responsables de l'administration pénitentiaire. Selon le Directeur de la prison civile de Lomé, il s'agit d'une "bénédictio en ce début d'année en recevant le

décret accordant la grâce présidentielle aux détenus. Cela va permettre de décongestionner un peu nos prisons. Le chef de l'Etat a voulu les remettre en liberté afin qu'ils puissent dans leur quotidien contribuer à la construction de notre pays ".

Cette mesure du Chef de l'Etat a concerné 177 détenus de la prison civile Lomé, 20 de Tsévié, 13 de Notsé, 09 de Mango, 35 de Sokodé, 35 d'Atakpamé, 58 de Kpalimé, 06 de Kanté, 13 de Kara, 26 de Dapaong, 39 d'Aného, 15 de Bassar et 08 de Vogon,

soit un total de 454 détenus.

Soulignons que plus qu'une décision politique visant notamment l'apaisement et le renforcement du climat sociopolitique, ce geste du Président Faure a pour objectif d'apporter un allègement des difficultés rencontrées dans le milieu carcéral au Togo caractérisé essentiellement par une surpopulation.

JPB

CHRONIQUE
de la Semaine

Directeur de la Publication
ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Abandonnée par la CEDEAO et le G5, la C14 reconnaît enfin ses erreurs :

Du déluge en passant par l'ouragan et la tempête, la Coalition a échoué sur toute la ligne

La Coalition de l'opposition reconnaît-elle enfin qu'elle a emprunté une voie sans issue en boycottant les législatives du 20 décembre ? Telle est la question que se posent des Togolais sur la sortie de la coordinatrice de la C13 Mme Brigitte Adjamagbo Johnson sur la radio pyramide. " Il y a eu des erreurs, il y a eu des faiblesses ", a-t-elle déclaré. Si la coordinatrice reconnaît qu'il y a eu des erreurs et des faiblesses dans leurs actions, elle n'a pas eu le courage de déclinier les erreurs commises au cours de leur revendication. Mais un analyste objectif peut dire sans se tromper que la plus grosse bêtise de la coalition c'est d'avoir appelé ses militants au boycott du recensement et des élections législatives.

Ces élections suivies de bout en bout par la CEDEAO à travers ses experts offraient toutes les garanties de transparence qui devraient rassurer la coalition. Mais contre toute attente et ce malgré les appels à participer de la CEDEAO et du G5, la C13 est passée outre en boycottant royalement ce scrutin.

En se comportant ainsi, la coalition a démontré aux yeux du monde entier qu'elle ne veut pas accéder au pouvoir par la voie démocratique c'est-à-dire, par les élections mais opte pour la violence et l'insurrection pour aboutir à ses fins. Une démarche qui est aux antipodes de la voie démocratique en l'occurrence, des élections. Elle a ainsi perdu le soutien de la communauté internationale notamment, la CEDEAO et le groupe des cinq (l'Allemagne, la France, les USA, l'UE et le système de Nations Unis). Le hic c'est leur propre militant qui s'indigne du boycott du scrutin du 20 décembre.



Pour M. Azui Pierre, militant de l'ANC résidant à Vakpossito, " nous nous sommes préparés des années pour ces élections législatives et rafler les 10 sièges à Lomé.

Même à la dernière minute nous avons cru que la coalition appellerait ses militants à prendre part au scrutin. Nous avons fait des réunions pour mobiliser les populations et gagner ces élections. Mais malheureusement nos dirigeants ont appelé au boycott. Désemparé, j'ai fait ma carte d'électeur et voté pour le NET ".

Pourquoi la C13 a opté pour le boycott ?

Selon une indiscretion d'un responsable de la C13, c'est l'aile dure de la Coalition qui a pris le pas sur les modérés qui sou-

naient la nécessité de prendre part à ces élections du 20 décembre. Et c'est le PNP de Tikpi Atcham qui a mis la pression sur l'ANC, le CAR, la CDPA et l'ADDI pour boycotter ce scrutin. Ce parti dont le président Tikpi Atchadom s'est volontairement exilé au Ghana avait convaincu ses amis de la coalition qu'il avait une bonne recette pour empêcher la tenue du scrutin le 20 décembre.

Il les a rassurés du dispositif bien ficelé pour empêcher ces élections législatives. Encore une fois Jean-Pierre Fabre a mordu à l'hameçon de Tikpi Salifou Atchadam pour se retrouver dos au mur. Le plan d'empêchement des élections n'a rien donné et le peuple togolais est allé voter en toute sécurité faisant perdre à Jean-Pierre Fabre son

titre de Chef de File de l'opposition avec les avantages qui l'accompagnaient. Le président de l'ANC qui aurait pu engranger plus de sièges qu'en 2013 se retrouve hors de l'hémicycle.

A l'Assemblée Nationale, les députés de l'ANC avaient un revenu, ils étaient représentés dans certaines institutions sous régionales et avaient des contacts à l'extérieur lors de leur mission. Mais Jean-Pierre Fabre a préféré conduire ses camarades dans une voie sans issue en suivant aussi bêtement les errements du PNP qui savait que s'il allait à ce scrutin le monde entier découvrirait que ce parti n'a aucune assise sur l'échiquier politique national.

Certains observateurs ne donnent pas plus de deux sièges au PNP s'il allait à ce scrutin, or son leader Tikpi Atchadam veut garder le mythe d'un parti populaire et mobilisateur.

Face à ces erreurs, la C13 a-t-elle une bonne recette pour se relancer ?

Après les incantations infructueuses notamment le déluge, l'ouragan, la tempête, la coalition a-t-elle fait un

bon diagnostic pour relever les erreurs et penser à une bonne stratégie pour espérer une reconquête du pouvoir ? Malheureusement non.

La Coalition continue dans ses errements et n'est pas prête à changer de paradigme. Elle est très accrochée à ces méthodes infructueuses qui, depuis des lustres, ne donnent aucun résultat. Les marches rien que les marches toujours les marches dont le résultat est toujours le même c'est-dire le fiasco.

C'est à croire qu'au sein de la coalition les responsables sont peu féconds. Sinon comment comprendre que Jean-Pierre Fabre s'obstine avec ses affidés à persévérer dans les erreurs. Pourquoi croient-ils que seules les marches qui déboucheront sur l'insurrection pourront venir à bout du régime alors qu'ils peuvent obtenir le même résultat à travers les urnes ?

En tout cas, comme le dit un adage " seuls les imbéciles ne changent pas ". Les responsables de la coalition ne doivent pas ressembler aux imbéciles qui ne changent pas.

Aliziu Dominique

L'Assemblée nationale :

Instauration d'une présidence d'un an renouvelable Les regards sont tournés vers la Cour Constitutionnelle

La nouvelle législature togolaise de la IV République dans la poursuite de ses travaux le lundi dernier, s'est appesantie particulièrement sur l'amendement et l'adoption du nouveau règlement intérieur de l'assemblée. Les nouveaux textes consacrent une présidence d'un an renouvelable permettant du coup la possibilité d'avoir différents présidents à la tête de l'assemblée nationale durant une législature qui dure 5 ans.

Cette innovation que veut apporter cette nouvelle assemblée est critiquée par une frange de la popu-



lation, or selon l'article 54, les présidents et les bureaux sont élus pour la durée de la législature dans les conditions fixées par le règlement intérieur de chaque Assemblée. Il est donc clair que les députés actuels aient la latitude de réviser le règlement intérieur.

Toutefois ces modifications devront être impérativement validées par la Cour Constitutionnelle avant leur mise en œuvre. Selon ce nouveau règlement intérieur, le futur président de l'assemblée nationale sera élu pour un mandat d'un an renouvelable autant de fois.

Notons que la commission mise en place pour revisiter ce règlement intérieur est composée de 7 représentants du parti UNIR, 4 des partis de l'opposition et 2 des candidats indépendants. Elle est présidée par Stanislas Baba, député UNIR.

Daniel A.

Mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Électrification du Togo : Le fonds de développement d'Abu Dhabi débloque 15 millions de dollars pour la construction d'une centrale solaire de 30 MW

Dans son engagement à traduire dans les faits la volonté du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, de mettre en œuvre la Stratégie Nationale d'Électrification visant l'électricité pour tous au Togo d'ici 2030 à travers la promotion des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, le gouvernement togolais avait soumis un projet de construction d'une Centrale solaire de 30MW à l'IRENA (Agence internationale pour les énergies renouvelables) pour financement. Ce projet a été validé par ladite agence qui a décidé d'octroyer au Togo un financement de 15 millions de dollars.



sionnel, le Togo sera très bientôt doté de sa première centrale solaire d'une capacité de 30MW. Ceci s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Électrification déclinée de la vision de Faure Gnassingbé qui réaffirme la volonté du Togo d'atteindre l'é-

lectrification pour tous d'ici 2030 à travers la promotion des énergies renouvelables et plus particulièrement du solaire. Le Projet de centrale retenu est le plus grand en termes de capacité installée financé par la facilité IRENA/ADFD depuis son lancement en 2013.

Cette centrale s'inscrit dans la droite ligne des objectifs fixés par Faure Gnassingbé et qui consisteront à installer 200MW d'énergies renouvelables d'ici 2022 dont 100MW de solaire.

Ce projet s'inscrit clairement dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022. Conformément à la vision du Président de la République d'assurer l'accès à l'électricité à tous les ménages, la nouvelle centrale devrait permettre de fournir environ 700.000 ménages en énergie électrique et aider le Togo à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie nationale d'électrification.

Pour mémoire, la stratégie prévoit d'atteindre un taux d'accès de 50% d'ici 2020, 75% en 2025 et 100% en

2030. La phase de démonstration est en passe d'être une grande réussite puisque le taux d'accès qui était de 38% à fin 2017 est passé à 45% fin 2018 avec la politique de densification du réseau initiée par la CEET ainsi que les raccordements réalisés par BBOXX dans le cadre du projet CIZO. Avec la nouvelle centrale solaire de 30MW, la capacité frôlera les 200MW en considérant la centrale Contour Global de 100MW et la Centrale KEKELI Efficient Power de 65MW en cours de développement par ERANOVE. Plus que jamais, le PND est en cours de réalisation pour permettre aux artisans, commerçants et autres acteurs économiques d'améliorer leurs activités.

Daniel A.

Avec ce financement conces-

Confidentiel :

Des députés de la Coalition endettés auprès des banques avec la caution de Jean-Pierre Fabre

A en croire des sources dignes de foi, des députés de la coalition des partis de l'opposition, ont contracté auprès des banques de la place, des prêts qui varient de 1, 3 à 5 millions de FCFA au mépris de la procédure en vigueur, c'est à dire sans passer par le bureau de l'assemblée nationale. Ils ont plutôt opéré sous l'onction et avec la caution de l'ancien chef de file de l'opposition, le président de l'Anc, Jean-Pierre Fabre.



notoire dans laquelle ils se trouvent pour rembourser leur banque.

Voilà jusqu'où l'entêtement de Jean-Pierre Fabre a conduit ses amis qui se trouvent endettés jusqu'au cou. Pour régler au mieux ce problème et sauver la crédibilité des députés togolais, l'ancien chef de file de l'opposition, serait bien inspiré en puisant dans la cagnotte engrangée au cours de la crise pour rembourser les banques auprès desquelles il a cautionné ses amis.

Au cas échéant, il se verrait traduire devant les tribunaux pour abus de confiance. Lui qui vient d'être dépouillé comme tous ses amis, d'ailleurs, de l'immunité parlementaire qui leur permettait de narguer sans vergogne les Togolais.

Il y a quelques semaines, la coalition qui n'est plus représentée à l'assemblée nationale, a rendu compte de

la gestion des fonds glanés au cours de l'année écoulée, auprès de la diaspora. Ceux qui s'attendaient également à un compte rendu de la gestion des fonds engrangés au cours de la longue crise, sont restés sur leur faim. Rien n'a été dit à propos. C'est le lieu pour l'ancien chef de file de l'opposition, de recourir à cette cagnotte gérée en toute opacité, pour tirer ses amis députés d'affaire.

Cette situation regrettable, lève le voile sur les véritables intentions nourries par les députés de la coalition, lorsqu'ils réclamaient à cors et à cri, le report des législatives en 2020. C'est donc pour pouvoir continuer de toucher leurs indemnités au mépris des problèmes que créerait à l'État togolais, le maintien en fonction des députés dont le mandat a expiré depuis août 2018.

Ricardo

Fait divers RETOUR EFFROYABLE

Il a tout ramassé et vendu à vil prix. Plus de chèvres, de pintades, de poules et de canards ! En plus de la volaille et de tout ce qu'il trouve dans la basse cour, Razack (puisque c'est de lui qu'il s'agit) n'a rien épargné. Pire encore, il entre dans les maisons et même dans des chambres des voisins et emporte tout sur son passage.

Force est de constater que bien qu'il soit connu des villageois pour tout ce qu'il fait, l'homme, pourtant visible partout, n'a jamais été inquiété. Il n'a jamais été arrêté ni interpellé par qui que se soit.

Les victimes (très nombreuses d'ailleurs) ont fini par croire qu'il utilisait la magie noire pour commettre ses forfaits. Rien n'en était. Il a fallu les événements du 17 août 2017 à Sokodé pour qu'il soit interpellé au moment où il dévalisait une pauvre commerçante.

Tout le monde dans son Kassena natal avait poussé un ouf de soulagement. L'on avait cru qu'il s'abstiendrait de ses actes pour longtemps. Mais lorsqu'ils ont vu Razack atterrir le 8 janvier 2019 so disant qu'il est libéré, la joie des habitants s'est très vite transformée en une amertume. Certaines victimes se constituèrent rapidement en groupe pour rencontrer le chef et solliciter son autorisation pour porter plainte.

Pour l'heure, le jeune Razack, 35 ans, célibataire sans profession, est libre de ses mouvements. Mais les victimes, elles, vivent dans une insécurité totale. Vivement que leur démarche aboutisse rapidement pour le grand bien de Kassena.

En attendant, c'est le Walt en see !

B. TALOM

Energies renouvelables :**Le projet UL-WASCAL doté de deux véhicules 4x4**

Dans le cadre de l'exécution du "Projet de développement des énergies renouvelables", l'Université de Lomé, par le biais de son président, Professeur Dodzi Kokoroko, a remis deux véhicules nouvellement achetés au Directeur de WASCAL le 31 décembre 2018. Ces véhicules serviront à collecter des données fiables sur le développement des énergies renouvelables ainsi que les divers défis à relever dans ce domaine.

Consciente que le Togo ne peut se mettre en marge de la promotion des énergies renouvelables pour de favori-



ser la protection de l'environnement, l'Université de Lomé a initié le "Projet de développement des énergies renouvelables".

Le projet est conçu en collaboration avec son partenaire WASCAL, un centre de service scientifique sur le

changement climatique et l'utilisation adaptée des terres.

L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité et les infrastructures de recherche en Afrique du ouest dans le domaine du changement climatique et de mettre en commun l'expertise de dix pays

ouest-africains et celle de l'Allemagne.

En attendant la réalisation du projet, les concepteurs ont jugé primordial de mener d'abord une étude de faisabilité sur l'ensemble du territoire togolais. Les deux véhicules 4x4 remis par l'Université de Lomé permettront aux chercheurs de recueillir des données sur le terrain.

Lors de la remise des véhicules, le président de l'UL, Professeur Kokoroko, a souhaité de bonnes recherches aux équipes de spécialistes et de techniciens qui se rendront dans les différentes zones d'exploration couvertes par le projet UL-WASCAL.

Selon le Professeur Kokoroko, les données recueillies serviront à faire un diagnostic complet en identifiant les ressources naturelles en place et en planifiant leur gestion efficiente.

L'autre avantage des deux véhicules acquis est de permettre l'élaboration d'un projet d'envergure nationale que financera, à partir de mars 2019, le Ministère allemand de la Formation et de la Recherche.

D'ores et déjà, l'UL et WASCAL s'activent chacun à son niveau pour que le projet de développement des énergies renouvelables soit une réussite.

Carole AGHEY

L'OTR se dote d'un nouvel arsenal juridique :**Le Code Général des Impôts et le Code des Douanes innovés suppriment une dizaine de taxes**

L'Office Togolais des Recettes (OTR), dans l'optique de faire connaître à la population les nouvelles dispositions du nouveau Code Général des impôts et du nouveau Code des douanes, a organisé une conférence de presse le lundi 14 janvier dernier à l'hôtel 2 février à Lomé.



Au cours de cette rencontre, les professionnels des médias et les opérateurs économiques ont été éclairés sur l'importance des innovations contenues dans la loi 2018-007 du 25 juin 2018 portant code des douanes national et communautaire et celui des axes de réforme des lois portant Code Général des Impôts (CGI) et le Livre de Procédures Fiscales (LPF).

La présentation de ces deux documents visant à pallier les incohérences induites par les modifications parcelaires des articles et l'absence de démarcation nette entre les règles d'assiette et de procédure a été présidée par le Commissaire général de l'Office, Kodjo Adedze.

Ces deux nouveaux instruments juridiques sont non seulement conformes au règlement en vigueur dans l'espace de l'UEMOA mais surtout comportent des innovations nécessaires qui devront aider à l'amélioration du climat des affaires au Togo.

Selon le Commissaire des Impôts de l'OTR, Adoyi Esso

Wavana, il s'est agi de supprimer toute disposition fiscale qui générerait la création des entreprises, notamment le droit d'enregistrement. La considération des PME/PMI dans le nouveau CGI est également à prendre en compte ; lorsqu'une PME/PMI investit, elle peut bénéficier d'une réduction de base imposable de ¼ de son impôt. Par ailleurs, ce nouveau Code Général des impôts a permis la mise en place d'un guichet unique de titre foncier.

Dès que ce guichet sera opérationnel, les deuxièmes tampons au niveau de l'agro et au niveau de l'urbanisation seront supprimés. Ceci est un véritable gage de célérité en ce qui concerne la création des titres fonciers.

Au rang des grandes innovations contenues dans le nouveau Code des douanes, on note entre autre une distinction nette entre le contrôle immédiat, le contrôle indifféré et le contrôle à posteriori ; plus d'éclaircissement sur le perfectionnement actif (PA) ; la gestion des boutiques hors taxes et une définition plus approfondie de l'infraction douanière.

die de l'infraction douanière.

Selon ce document juridique de la douane, la tentative de délit devient punissable comme le délit lui-même ; la destruction des marchandises dangereuses, le renforcement du droit de recours,

l'opérateur a désormais le droit de saisir les organes de consultation. " La facilitation des échanges, dans le cadre de l'accord de facilitation des échanges, nous devons introduire dans notre code, l'arsenal juridique qui permet cette facilitation, pour permettre aux opérateurs économiques de disposer le plus rapidement possible de leurs marchandises, réduire les coûts et gagner suffisamment pour nous aider à mobiliser davantage ", a indiqué le Commissaire général de l'Office Togolais des Recettes, Kodjo Adedze.

En dehors de ces mesures juridiques adoptées pour faciliter les échanges économiques, les deux nouveaux codes suppriment les taxes sur salaire, sur les véhicules de sociétés, complémentaire sur le revenu, complémentaire sur salaire, surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties, taxe spéciale sur la Fabrication et la Commercialisation des Boissons, l'impôt sur le revenu des transporteurs routiers et la taxe professionnelle entre autres.

Daniel A.

Climat des affaires :**Plus de 10.545 entreprises créées en 2018**

Selon le Centre des formalités des entreprises (CFE), l'année 2018 a été très prolifique en matière de création d'entreprises. En tout, 10.545 entreprises ont été créées, soit un bond de 27,5% par rapport 2017.

Il est clair que les jeunes Togolais ont décidé de prendre leur destin en main ceci par le biais de l'entrepreneuriat. Selon les statistiques fournies par le CFE, de plus en plus de Togolais se tournent désormais vers l'aventure entrepreneuriale. Sur les 10545 entreprises créées, 8.625 sont détenues par des personnes de nationalité togolaise, soit un taux de 82% des nouvelles entreprises, alors que les 1920 restantes ont pour propriétaires des étrangers,

Maliens, Nigériens, Nigériens entre autres.

L'autre information de taille est que la majeure partie des entreprises créées en 2018 au Togo opèrent dans le commerce. Celles-ci sont au nombre de 6.661 contre 3.840 qui sont dans les services et 44 dans le secteur industriel.

Aussi la chose intéressante à retenir est que 85% des sociétés à responsabilité limitée (SARL) créées en 2018 se sont constituées sans avoir recours à un notaire.

Ces facilités constatées dans la création d'entreprises n'a été possible que grâce aux multiples et courageuses réformes engagées par l'Etat togolais dans l'optique de faciliter le climat des affaires au Togo. Au rang de ces réformes, on peut citer la possibilité de démarrer la création d'entreprise en ligne sur le site web du CFE, la suppression des droits d'enregistrement et de timbres, etc.

L'on espère que cette aventure dans le monde entrepreneurial ne va certainement par tourner court. Dans la mesure où des mesures d'accompagnement et des formations en entrepreneuriat venaient en appoint. Il ne sert vraiment à rien de créer une entreprise qui ne serait pas viable ou qui va fermer quelques mois après.

Vivement que des mesures soient prises pour un véritable accompagnement de ces promoteurs d'idées novatrices et ces créateurs d'emplois.

JPB

La fièvre hémorragique à virus Lassa dans nos murs :

Le ministre de la Santé appelle la population à la vigilance et au respect scrupuleux des règles sanitaires

Depuis quelques semaines, la population togolaise se sent menacée par la manifestation de la fièvre hémorragique à virus Lassa à travers le cas des décès détectés dans le district de Doufelgou (environ 460 km au nord de Lomé) et celui de la fille d'une vingtaine d'années décédée au cours du voyage dans le véhicule à Langabou. Le ministre de la Santé et de la protection sociale, le Pr Mustafa Mijiyawa, a tenu un point de presse à son cabinet le mardi dernier dans le souci d'apporter les explications concrètes à la population via les médias, sur ce phénomène et d'indiquer les moyens idoines à mettre en œuvre pour éviter la contamination de cette maladie. C'était en présence de Mme Fatoumata Binta Tidiiane Diallo, la représentante résidente de l'OMS.

Le ministre de la Santé et de la protection sociale le Pr Mijiyawa Mustafa a confirmé que le Togo a enregistré un cas de décès dû à la fièvre hémorragique à virus Lassa. Il s'agit d'un jeune homme de 20 ans vivant au Nigeria et qui s'est présenté dans une formation sanitaire dans la troisième semaine de sa maladie.

Nonobstant le professionnalisme et l'abnégation dont a fait preuve le personnel de santé, ce jeune n'a pu survivre à sa maladie. Ce cas est le seul confirmé de la maladie à virus Lassa, a martelé le ministre. Abordant le cas du décès de la jeune fille aussi de 20 ans au cours de son voyage à bord d'un mini bus de 15 places, le ministre a fait remarquer que ce cas n'est pas confirmé, mais demeure un cas suspect probable car, aucun examen n'a pu être administré au laboratoire pour confirmation à cause de l'inhumation immédiate de la défunte. Mais toutes les mesures sont prises (identification et suivi des personnes ayant été en contact avec le corps, la désinfection des locaux et du matériel ayant servi à l'entretien, au lavage du corps, etc.) pour protéger la population contre l'éventuelle fièvre hémorragique à virus Lassa et éviter surtout de semer la panique au sein de celle-ci.

Selon le Professeur Mijiyawa, le gouvernement togolais a pris toutes les dispositions aussi bien locales,



nationales, qu'endogènes grâce à l'appui des partenaires, notamment l'accompagnement de l'OMS pour endiguer le mal depuis le cas confirmé du jeune homme.

Mme Fatoumata Binta Tidiiane Diallo, la représentante résidente de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a, de son côté, indiqué que c'est depuis le mois de novembre dernier que le Nigeria a déclaré une épidémie de fièvre à virus Lassa et tout de suite, les dispositions ont été prises pour réactiver les stratégies de ripostes épidémiologiques. Et on se félicite, a-t-elle dit, que ceci a marché dans la mesure où le système a bien fonctionné puisque immédiatement, le cas a été détecté et pris en charge.

Les symptômes de La fièvre hémorragique à virus Lassa

La durée d'incubation varie de 2 à 21 jours. Quand la maladie est symptomatique, le début des manifestations cliniques est en général progressif, avec de la fièvre, une faiblesse généralisée et un mauvais état général. Après quelques jours, les malades peuvent présenter des céphalées, une irritation de la gorge, des myalgies, des douleurs thoraciques, des nausées, des vomissements, des diarrhées, une toux et des douleurs abdominales.

Dans les cas graves, un œdème de la face, une pleurésie, une hémorragie buccale, nasale, vaginale ou digestive et une hypotension peuvent apparaître. Une protéinurie est possible. À un stade tardif, on peut trouver un état de choc, des convulsions, des tremblements, une désorientation pouvant aller jusqu'au coma.

La surdité survient chez 25% des malades qui survivent à la maladie. La moitié d'entre eux recouvre en partie l'ouïe au bout d'un à trois mois. On peut observer des chutes de cheveux passagères et des trou-

bles de la marche au cours de la convalescence.

Dans les cas mortels, le décès survient généralement dans les 14 jours qui suivent l'apparition des symptômes. La pathologie est particulièrement grave lorsqu'elle se déclare en fin de grossesse, le décès de la mère et/ou du fœtus survenant dans plus de 80% des cas observés durant le troisième trimestre

Transmission

L'homme est généralement contaminé par exposition à l'urine ou aux excréments de rats Mastomys infectés. Le virus peut aussi se transmettre d'homme à homme par contact direct avec le sang, l'urine, les excréments ou autres sécrétions organiques d'une personne contaminée. Aucune donnée épidémiologique n'atteste la transmission aérienne d'homme à homme.

La transmission interhumaine s'observe au sein de la communauté et en milieu médical, où le virus peut être transmis par du matériel médical contaminé, par exemple des aiguilles réutilisées. La transmission par voie sexuelle a été signalée. La fièvre de Lassa touche toutes les tranches d'âge et les deux sexes.

Les personnes les plus exposées sont les habitants de zones rurales où vivent des rats Mastomys, surtout dans les communautés surpeuplées manquant de moyens d'assainissement. Les agents de santé sont exposés s'ils soignent des patients atteints par la fièvre de Lassa porteurs du virus sans appliquer les techniques de soins protégés de bonnes mesures de lutte contre l'infection.

Diagnostic

Comme les symptômes de la fièvre de Lassa sont très variables et peu spécifiques, le diagnostic clinique est souvent difficile, surtout aux premiers stades de la maladie.

Il est difficile de distinguer la fièvre de Lassa d'autres fièvres hémorragiques virales, comme la maladie à virus Ebola, et de beaucoup d'autres maladies provoquant de la fièvre, notamment le paludisme, la shigellose, la fièvre typhoïde et la fièvre jaune. Actuellement, aucun vaccin ne protège contre la fièvre de Lassa.

Prévention et lutte anti-infectieuse

La prévention de la fièvre de Lassa passe par la promotion d'une bonne "hygiène communautaire" pour éviter que les rongeurs ne pénètrent dans les habitations. Parmi les mesures efficaces, on citera la conservation des céréales et plus généralement des denrées alimentaires dans des contenants résistants aux rongeurs, l'élimination des ordures loin des habitations, le maintien de la propreté à l'intérieur de celles-ci et la présence de chats.

Les rats Mastomys sont si abondants dans les zones d'endémie qu'il est impossible de les éliminer complètement de l'environnement. Les familles doivent toujours prendre soin d'éviter tout contact avec le sang et les liquides biologiques d'un malade.

En milieu médical, le personnel doit toujours prendre les précautions d'usage en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins quand il s'occupe des patients, quel que soit le diagnostic présumé. Ces précautions comprennent les règles de base en matière d'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire, le port d'un équipement de protection individuelle (pour se protéger des éclaboussures ou d'autres contacts avec des matières contaminées), la sécurité des injections et des rites funéraires.

Les agents de santé qui s'occupent de cas présumés ou confirmés de fièvre de Lassa doivent prendre des mesures supplémentaires de lutte anti-infectieuse pour éviter tout contact avec le sang ou les liquides biologiques du patient et avec les surfaces ou les matériaux contaminés comme les vêtements et le linge de lit. Lors des contacts proches avec les malades (à moins d'un mètre), ils doivent porter une protection du visage (écran facial ou masque chirurgical et lunettes de protection), une blouse propre, non stérile, à manches longues et des gants (stériles pour certains actes médicaux).

Le personnel de laboratoire est également exposé au risque. Les échantillons prélevés chez l'homme ou les animaux pour rechercher l'infection par le virus de Lassa doivent être manipulés par un personnel qualifié et analysés dans des laboratoires utilisant des conditions de confinement les plus rigoureuses possibles. Parfois des voyageurs en provenance de zones d'endémie exportent la maladie dans d'autres pays. Bien que le paludisme, la fièvre typhoïde et de nombreuses autres infections tropicales soient bien plus courantes que la fièvre de Lassa, il conviendra d'envisager ce diagnostic chez les patients fébriles qui reviennent d'Afrique occidentale, notamment s'ils se sont rendus dans des zones rurales ou des hôpitaux de pays où l'on sait que la fièvre de Lassa est endémique. Les agents de santé qui voient un cas suspect doivent immédiatement prendre contact avec les experts locaux ou nationaux pour demander conseil et organiser les tests de laboratoire.

Daniel A.

MESSAGES CLÉS DE PRÉVENTION DE LA FIÈVRE HÉMORRAGIQUE LASSA POUR LA COMMUNAUTÉ



1. Bien protéger les restes et réserves de nourriture dans les maisons.



2. Éviter la manipulation et la consommation des rats.



3. Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon.



4. Éviter tout contact avec une personne suspecte ou malade de la fièvre Lassa.



5. Éviter tout contact avec les selles, l'urine, la salive, les vomissements et les objets contaminés d'une personne suspecte, malade ou décédée de la fièvre Lassa.



6. Ne pas toucher le corps d'une personne suspecte d'être décédée de la fièvre Lassa même lors des rites funéraires.



7. Dès les premiers signes, se rendre immédiatement au centre de santé le plus proche. Le traitement est efficace si l'infection est prise en compte rapidement.

Justice internationale :**Laurent Gbagbo et Blé Goudé acquittés par la CPI
Les victimes crient leur colère et leur déception**

Le Front populaire ivoirien (FPI) et ses militants et sympathisants peuvent pousser un ouf de soulagement. Laurent Koudou Gbagbo, ancien président ivoirien, et Charles Blé Goudé, l'ex-leader des Jeunes Patriotes, après l'annonce mardi dernier de leur acquittement par la Cour pénale internationale (CPI), ont enfin obtenu hier mercredi le rejet de leur maintien en détention. A l'annonce de cette nouvelle, les victimes de 2011 ont crié leur colère et leur déception. Cette affaire devrait désormais prendre une nouvelle tournure puisqu'il est serait question de traquer les vrais coupables...

Hier mercredi, les juges de la CPI ont estimé que l'ancien président ivoirien, Laurent Gbagbo, et l'ex-chef des Jeunes Patriotes, Charles Blé Goudé, devraient être acquittés des charges qui pèsent contre eux. L'annonce a été faite à La Haye, par la Chambre de première instance de la Cour pénale internationale. En cas de procès en appel, les deux hommes devraient à nouveau comparaître au siège de la CPI.

Selon le juge-président de la CPI, Cuno Tarfusser : " A la

majorité, la Chambre (...) rejette la requête présentée par le procureur de maintenir M. Gbagbo et M. Blé Goudé (ex-chef du mouvement des Jeunes patriotes) en détention et demande au greffe d'obtenir les assurances nécessaires auprès de MM. Gbagbo et Blé Goudé et de leurs conseils respectifs pour garantir le retour de M. Gbagbo et de M. Blé Goudé si et au moment où leur présence au siège de la Cour serait requise ... ".

Même si pour les procureurs, il existe des " raisons exceptionnelles " de s'opposer à la libération inconditionnelle de Laurent Gbagbo et de Blé Goudé, craignant qu'ils refusent de se présenter devant la Cour en cas de procès en appel, la décision de leur libération a été officialisée.

A Abidjan, c'est la ferveur à l'annonce de la libération des deux hommes. Pour le secrétaire général du FPI, Assoa Adou, " (...) Voilà huit ans que nous courrons après la vérité mais aujourd'hui, la joie reprend la place parce que nous venons de faire un grand pas vers la réconciliation nationale ".

Toute la journée de mardi, ainsi qu'une bonne partie de la nuit, Yopougon, immense commune de l'ouest d'Abidjan réputée acquise à l'ancien pré-



Laurent K. Gbagbo, ex-président ivoirien

sident, a vibré pour célébrer la décision de la CPI. On se rappelle qu'à la mi-décembre, une rumeur sur la libération de M. Gbagbo avait jeté des dizaines de milliers d'habitants dans les rues.

Alors que l'épouse de l'ex-chef d'Etat ivoirien " rend gloire à Dieu " pour justice rendue à son époux éloigné des siens durant ces huit longues années, les partisans de Gbagbo ont, eux, un maître-mot : la réconciliation, après que leur leader ait surmonté le plus dur, car disent-ils, l'ex-président est le " chaînon manquant " d'une réconciliation qui n'a pas eu lieu depuis 2011.

A ce sujet, Hubert Ouslaye, ancien ministre de Gbagbo souligne : " C'est lui qui a souffert. Et c'est lui qui doit pardonner. Ceux qui ont échoué n'avaient pas la volonté de réussir. Parce que, pour eux, faire

la réconciliation signifie beaucoup de choses. Signifie reconnaître les faits qui sont très graves! ".

Et le numéro 1 du FPI, Pascal Affi N'Guessan, voit à travers la libération de son " champion " Laurent Gbagbo un signe fort pour le retour de leur parti au pouvoir en 2020. Pour le candidat malheureux à la dernière présidentielle, l'acquittement de Laurent Gbagbo crée en effet " toutes les conditions de l'unité, parce que plus que jamais, la possibilité de revenir au pouvoir en 2020 est forte ".

L'actuel président du parti se dit prêt à rendre à Gbagbo son poste : " Le président Gbagbo n'était pas le président du FPI en 2010-2011. Cela fait 17 ans que je suis à la tête de ce parti. S'il pense que c'est en étant président du FPI que nous pouvons reconquérir le pouvoir en 2020, rien ne s'oppose à cela. ".

Colère et déception pour les victimes

L'annonce de la libération de Laurent Gbagbo et Blé Goudé a provoqué des scènes de liesse dans plusieurs villes du pays, notamment à Gagnoa, à Yopougon, commune d'Abidjan. Cette joie contagieuse contraste avec la déception des victimes de la crise postélectorale de 2010-2011.

A l'annonce de cette nouvelle, une cascade d'émotions entre déception, tristesse et colère a envahi une dizaine de victimes entre autres des victimes de la crise postélectorale de 2010-2011, réunies au quartier d'affaires du Plateau, devant la tour abritant les bureaux de la ministre chargée de leur indemnisation. Elles s'interrogent sur les auteurs de leur agression et demandent justice d'autant plus que les compensations financières promises n'ont jamais été satisfaites.

Le président du Collectif des victimes de Côte d'Ivoire, Issiaka Diaby, dénonce une

Cour pénale internationale incapable de lutter contre l'impunité. " Les crimes commis en 1995 n'ont pas eu de suite judiciaire... Les crimes commis en 2000, encore 3 000 morts... En 2010, il n'y a pas eu de suite judiciaire... Les politiques et les bras armés vont encore mieux peaufiner leurs plans pour placer les Ivoiriens en victimes ", a-t-il dénoncé.

" Nous, on s'est dit, maintenant : qui est à la base de ce qui nous est arrivé ? Qui est fautif ? Qui nous a tués, questionne le jeune homme. Vraiment je suis écœuré parce qu'avec ce qu'elle vient de faire, la CPI n'a pas rendu justice. On ne comprend pas cette justice-là ", s'indigne Karim Coulibaly, amputé d'une jambe après une blessure par balle.

Dame Philomène Drouo, veuve depuis la mort tragique de son époux lors de la crise, exprime son indignation et réclame que justice soit faite. " On ne veut pas tout perdre. Ceux qui ont posé les actes, eux, aujourd'hui sont libérés. C'est nous qui souffrons. Nous ne sommes pas d'accord. On veut qu'il y ait de la justice (...) On n'a rien reçu et jusqu'à aujourd'hui, on ne voit rien venir. On nous mène en bateau.", a-t-elle clamé.

Pour l'heure, Laurent Gbagbo devrait quitter sa cellule de Scheveningen dès l'annonce de sa libération et devra regagner son pays bientôt. L'acquittement et la remise en liberté immédiate annoncés par le juge Cuno Tarfusser constituent une victoire définitive.

Comment ne pas envisager en effet qu'en ramenant en Côte d'Ivoire le dernier des trois protagonistes de la crise de 2010-2011, tout cela ne recommence pas ? Dans l'équation : l'échéance cruciale de 2020, autour de laquelle tourne déjà toute la vie politique ivoirienne actuelle.

Aux dernières nouvelles, le procureur a fait appel de cette décision et demande à ce que cet appel soit suspensif. La Chambre d'appel devrait maintenant se réunir assez rapidement pour dire si la libération ordonnée cet après-midi doit être ou non suspendue.

Mamadou Touré, le ministre ivoirien de la Promotion de la jeunesse, invité Afrique matin, affirme que la Belgique a accepté d'accueillir Laurent Gbagbo.

JPB avec rfi.fr

Togo-Ghana :**L'Etat togolais accueille 14 840 réfugiés ghanéens**

Les réfugiés venus de Chereponi au Ghana sont accueillis sur le territoire togolais suite aux affrontements qui ont éclaté la semaine dernière entre deux communautés ghanéennes, à savoir les Konkomba et les Tchokossi. Sachant que le Togo est un pays de paix et de sécurité, ces réfugiés sont venus s'installer dans la ville de Mango dans la préfecture de l'Oti (à 550 km de Lomé).

Selon les agents du ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, ils sont estimés à 14840 personnes à la recherche de la sécurité et de l'hospitalité au Togo.

Pour subvenir aux besoins de ces personnes, le gouvernement togolais, à travers le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, a effectué le 07 janvier dernier, un



déplacement dans le camp qui les accueille pour un soutien d'accompagnement de ces déplacés à qui des vivres et non vivres ont été remis.

Selon le ministre Yark Damehane, de la Sécurité et de la Protection Civile, cette situation nous amène encore une fois à demander à nos compatriotes de tout mettre en œuvre pour que la paix dont nous jouissons puisse être préservée. Rien ne peut se faire sans la paix, rien ne peut se faire sans la sécurité, souligne-t-il.

Il a également appelé l'ensemble des populations togolaises à faire preuve de convivialité envers les réfugiés ghanéens.

Notons qu'en 2018, la préfecture de Dankpen avait accueilli plus de 1500 réfugiés ayant fui les localités de Saboba et de Tchirkepi au Ghana suite à un conflit foncier ayant opposé les Tchokossi et les Konkomba. Suite à ce conflit, des morts et plusieurs blessés avaient été enregistrés.

Carole AGHEY



**INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT JUSQU'À 100 Mbps
DÉJÀ DISPONIBLE AU TOGO**

**LA FIBRE OPTIQUE CHEZ VOUS DISPONIBLE DANS
LES ZONES SUIVANTES :**

- ✓ **AGOÈ,**
- ✓ **BAGUIDA,**
- ✓ **BOULEVARD CIRCULAIRE,**
- ✓ **FOREVER,**
- ✓ **ZONE PORTUAIRE,**
- ✓ **ABLOGAMÉ,**
- ✓ **KODJOVIAKOPÉ,**
- ✓ **NYÉKONAKPOÈ,**
- ✓ **RÉSIDENTE DU BÉNIN,**

& DANS LES AUTRES CITÉS.

LES EXTENSIONS SE POURSUIVENT DANS LES AUTRES QUARTIERS DE LOMÉ.

**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE OFFRE FIBRE DANS
TOUTES LES AGENCES DU GROUPE TOGO TELECOM
& BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS !!!**

Adopter La Fibre du Groupe TOGO TELECOM, c'est participer au développement du Togo.



*Spéciale
fin d'année 2018*

**JUSQU'À
-45%**
sur le
DÉDOUANEMENT
✓ des marchandises*
✓ des véhicules

* Offre valable jusqu'au 31 décembre 2018
* Marchandises sous douane en souffrance

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg